

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

**Délibération**  
n° 2018.10.351

**Modification du  
tableau des effectifs**

**LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2018**

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc CHOISY

### **Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

### **Ont donné pouvoir** :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Fabienne GODICHAUD à Anne-Marie BERNAZEAU, Isabelle LAGRANGE à Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

### **Excusé(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Jean-Luc VALANTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.10.351**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Madame BERNAZEAU**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1. Direction Services techniques  
Construction - patrimoine**

Par délibération n°194 du 23 juin 2016, le conseil communautaire a créé un poste de technicien au sein de la direction Construction-patrimoine. Le candidat retenu par le jury de sélection étant titulaire du grade d'agent de maîtrise principal, il convient de transformer le poste de technicien créé en un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise, afin de permettre sa nomination.

**Déchets ménagers**

Après avis favorable du comité de pilotage Optimisation de la collecte des déchets ménagers du 26 avril 2018 et du comité technique du 4 juillet 2018, la réorganisation des tournées de collecte en bacs jaunes au 7 janvier 2019, couplée à la mise en place du «fini-parti régulier» au printemps 2019, nécessite de confier les opérations de lavage et de maintenance des véhicules à 2 agents dédiés. Cette mesure a des avantages multiples :

- Optimisation de 20 minutes sur chaque durée de tournée
- Gain d'un équivalent de 4 EqTP consécutif au cumul de ce temps de collecte optimisé
- Occupation plus linéaire de l'aire de lavage avec une utilisation améliorée et responsabilisée du matériel
- Professionnalisation de la fonction lavage par des agents formés dédiés.

Par ailleurs, cette mission serait confiée en priorité à des agents à reclasser et/ou présentant certaines restrictions médicales compatibles avec les contraintes du poste.

De plus, le comité de pilotage Optimisation de la collecte des déchets ménagers du 26 avril 2018 a également proposé la création d'un poste de maître composteur/coordonateur chargé de la mise en place des composteurs collectifs publics : 109 sites sont déjà programmés sur les différentes communes membres. Ce recrutement est déterminant pour la réussite durable de ce projet qui s'inscrit explicitement dans le projet d'agglomération.

Par ailleurs, dans le cadre de la création d'une brigade « cœur d'agglomération », validée en conseil communautaire du 27 septembre 2018, destinée à lutter contre le dépôt sauvage des déchets au centre-ville d'Angoulême, une équipe de 2 agents de communication du service Déchets ménagers est prévue pour assurer une communication permanente auprès des usagers. Les ressources humaines disponibles au sein de ce service pour cette mission ne permettent de dégager qu'1 EqTP. Il s'avère nécessaire de recruter une personne supplémentaire pour la durée de la mission (1 an renouvelable 1 fois).

Enfin, afin de permettre le remplacement d'un agent de maîtrise admis à la retraite, il convient de transformer le poste libéré par un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

L'incidence financière pour le budget annexe Déchets ménagers de ces nouveaux postes (+120K€) est neutralisée dans la mesure où l'optimisation des tournées de collecte évoquée ci-dessus (lavage/régulation du fini-parti) évite la création de 4 EqTP (-120K€) grâce au gain cumulé du temps de collecte.

Par ailleurs, l'incidence financière du poste créé dans le cadre du dispositif « cœur d'aglo » est limitée à un an renouvelable une fois seulement.

#### **- Economie circulaire-prévention des déchets**

A compter de 2025, le tri à la source des biodéchets aura un caractère obligatoire car ceux-ci ne seront plus acceptés dans les bacs noirs collectés par la communauté. Diverses mesures ont déjà été développées pour y répondre : accentuation de la prévention au tri, promotion et installation de composteurs individuels ou publics, sensibilisation de la restauration collective,...

Cependant, la filière des biodéchets du secteur privé (métiers de bouche, restaurants, EHPAD, fleuristes,...) reste à mobiliser. Celle-ci représenterait 400 professionnels sur les 38 communes membres, à contacter directement au moyen des éléments fournis par la CCI et la CMA.

Pour répondre à cet objectif, le recrutement d'un agent dédié à cette action de sensibilisation s'avère indispensable. S'agissant d'une mission auprès des entreprises, son rattachement hiérarchique serait à la direction Attractivité, économie, emploi mais son financement serait assuré pendant 3 ans par le budget annexe Déchets ménagers.

### **2. Direction Attractivité, économie, emploi Urbanisme opérationnel – planification urbaine**

#### **- Service Habitat**

La compétence habitat est une compétence obligatoire de la communauté sur laquelle le rôle de l'établissement public de coopération intercommunale est attendu à plusieurs niveaux : animation territoriale de la politique du logement et de l'habitat, suivi et pilotage de son bailleur rattaché, politique d'attribution, mise en place et suivi de dispositifs....

Cette compétence ne cesse de croître en raison de l'élargissement de son territoire et des missions nouvelles confiées par l'Etat nécessitant la création d'un poste de chargé d'études (cat B) chargé plus spécifiquement de la « politique de peuplement » de la communauté en collaboration avec les bailleurs et autres partenaires institutionnels.

#### **- Service commun ADS**

La charge de travail de ce service commun justifie la création d'un poste supplémentaire d'instructeur ADS (cat B ou C). La modification de l'annexe 1 de la convention d'adhésion des communes membres, relative à la composition du service commun ADS, portant le nombre d'agents affectés au service à 13 (12,15EqTP) fait l'objet d'une autre délibération de cette assemblée délibérante. L'intégralité de la charge financière de ce poste sera prise en charge par les communes adhérentes.

### **3. Direction Proximité Multi accueil Les Poussins**

Le poste d'assistant(e) administratif(tive) et financier(ière) rattaché au Multi Accueil Les Poussins a été confié depuis avril dernier à une auxiliaire de puériculture reconnue inapte physiquement à ses fonctions et reclassée dans le cadre de la politique de maintien dans l'emploi mise en œuvre par la communauté. Malgré ses efforts notables et reconnus, cet agent n'est pas à ce jour en mesure d'assurer la totalité des missions demandées et plus particulièrement la partie financière et la tenue de l'importante régie de recettes de cette structure. Son redéploiement dans une politique de GPEC, sur un poste identifié pour un futur départ à la retraite, s'avère nécessaire après poursuite et achèvement de sa professionnalisation en cours.

En attendant, un poste d'assistant(e) administratif(tive) et financier(ière) indispensable pour seconder la directrice sur les missions suscitées doit être créé. Dès le départ à la retraite effectif de l'agent concerné, le poste libéré serait alors supprimé, ramenant ainsi l'effectif au niveau initial.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	Création	Nbre	Suppression	Nbre
<b>Direction Services techniques –Construction patrimoine</b>	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	1	Cadre d'emplois des techniciens	1
<b>Direction Services techniques</b>	Cadres d'emplois des adjoints techniques ou agents de maîtrise	2		
	Cadres d'emplois des techniciens, agents de maîtrise ou adjoints techniques	1		
	Cadres d'emplois des adjoints techniques	2	Cadres d'emplois des agents de maîtrise	1
<b>Direction Services techniques – Déchets ménagers : Economie circulaire</b>	Cadres d'emplois des ingénieurs ou attachés ou techniciens ou rédacteurs	1		
<b>Direction Attractivité, économie, emploi Habitat-logement</b>	Cadres d'emplois des techniciens ou rédacteurs	1		
<b>Direction Attractivité, économie, emploi Service commun ADS</b>	Cadres d'emplois des techniciens ou rédacteurs ou agents de maîtrise ou adjoints techniques ou adjoints administratifs	1		
<b>Direction Proximité - crèche</b>	Cadres d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs	1		

Vu l'avis du comité technique,

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Responsabilités sociétales du 10 octobre 2018,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 15 octobre 2018,

**D'AUTORISER**, faute de candidat fonctionnaire après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire :

- dans le cadre d'emplois des techniciens ou agents de maîtrise (grilles indiciaires allant de l'indice brut 353 à l'indice brut 591) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de maître composteur/coordonateur chargé de la mise en place des composteurs collectifs publics,
- dans le cadre d'emplois des techniciens ou rédacteurs (grilles indiciaires allant de l'indice brut 366 à l'indice brut 591) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé d'études habitat,
- dans le cadre d'emplois des techniciens, rédacteurs ou agents de maîtrise, (grilles indiciaires allant de l'indice brut 353 à l'indice brut 591) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions d'instructeur ADS,

- dans le cadre d'emplois des ingénieurs, attachés, techniciens ou rédacteurs (grilles indiciaires allant de l'indice brut 366 à l'indice brut 810) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de préventeur des biodéchets.

**DE PREVOIR** les crédits correspondants aux budgets 2018 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>24 octobre 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>24 octobre 2018</b>